

LA VIE ECONOMIQUE

- [Ce qui change au 1er octobre](#)
- [Brexit : selon le Financial Times, la place de Paris est en train de gagner](#)
- [Les ventes de voitures en baisse après l'introduction des normes WLTP](#)
- [Un tiers des pros et TPE sont insatisfaits de leur banque](#)
- [Réforme des retraites : un « âge-pivot » à l'étude pour retarder les départs](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Pénurie de médicaments : le Sénat favorable à la substitution par le pharmacien sans l'accord du médecin](#)

FISCALITE

- [Fraude fiscale : le procès d'UBS s'ouvre lundi à Paris](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Transdev : Veolia cédera ses 30 % à l'allemand Rethmann](#)
- [La vente de 2,35 % de Safran va rapporter 1,24 milliard d'euros à l'Etat](#)
- [Casino signe une promesse de vente des murs de 55 Monoprix](#)
- [Le Maire : L'Etat gardera le dernier mot sur le contrôle d'ADP](#)

LA VIE DES REGIONS

- [IDF : Pôle Emploi organise « les Rendez-vous de l'emploi »](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :
eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Ce qui change au 1er octobre

Des changements vont avoir lieu à partir du 01/10/18. Tour d'horizon.

01)- La suppression des cotisations chômage. Il y avait déjà eu une baisse de 2,4 % à 0,95 % au 01/01/18. La cotisation chômage est désormais totalement supprimée. Concrètement, cela doit se traduire par une hausse du salaire net des salariés du privé.

02)- La revalorisation du Smic. La revalorisation mécanique du Smic plus l'exonération des cotisations chômage devrait faire que les salariés rémunérés au Smic gagneront 15 euros supplémentaires. Bercy a indiqué que le smic horaire atteindra 7,83 euros à partir du 01/10/18, soit 1 180 euros mensuels.

03)- La hausse de la prime d'activité. Versée aux salariés aux revenus modestes, elle va augmenter de 20 euros pour tous les bénéficiaires. D'autre part, de nouvelles augmentations devraient avoir lieu à partir de 2019, pour atteindre progressivement 80 euros de gains de pouvoir d'achat mensuel pour un salarié au Smic.

04)- Le prix du gaz augmente, en moyenne, de 3,25 %. La hausse sera de 1 % pour les gens utilisant le gaz pour la cuisson, de 3,3 % pour le chauffage, de 2 % pour une utilisation cuisson + chauffage. 4,5 millions de foyers sont concernés. C'est la 6^{ème} augmentation consécutive en 6 mois. Engie l'explique par la progression du coût d'approvisionnement.

05)- La revalorisation des frais de garde d'enfant. Elle sera de 30 % et concerne l'allocation versée aux parents des familles monoparentales qui ont recours à un mode d'accueil individuel pour la garde de leur enfant de moins six ans. Une revalorisation qui, d'après les configurations familiales, le nombre d'heures de garde et le montant des revenus de la famille, pourrait connaître une hausse pouvant aller jusqu'à 250 euros par mois.

https://www.cnews.fr/france/2018-10-01/ce-qui-change-au-1er-octobre-795667?elst_newsletter=20181001-12_795667

(Source : www.cnews.fr du 01/10/2018, avec AFP)

● Brexit : selon le Financial Times, la place de Paris est en train de gagner

Selon le **Financial Times**, la « bible » de la City, « *Paris est en passe de triompher comme le hub de trading en Europe post-Brexit* ». Comprendre, en bon français, que Paris serait la grande gagnante de la course à la relocalisation des activités des banques suite au Brexit, le départ de la Grande-Bretagne de l'Union européenne, qui aura lieu fin mars 2019. Le patron d'une grande banque d'investissement à déclaré au journal britannique, sans être nommé, que Paris est la destination privilégiée dans le secteur, arguant que le coût du travail y est maintenant aussi bas qu'au Royaume-Uni. Le choix de la capitale française a déjà été fait par BlackRock (énorme gestionnaire d'actifs américains), Bank of America, Citigroup. Et le Financial Times de préciser que 70 sociétés de gestion d'actifs, grandes et petites, ont fait une demande en vue d'obtenir une licence pour travailler depuis Paris. Ainsi, la capitale française devance Francfort qui était pourtant partie favorite. Les raisons principales : « *la sophistication des régulateurs français* » et la politique favorable aux entreprises du président Macron. **Christian Noyer**, l'homme-clé de Paris pour rameuter les entreprises du secteur Finance : « *Je recueille plusieurs remarques dans le secteur financier. Ils me disent: "Nous avons un problème que nous n'arrivons pas à résoudre". Lorsque je me tourne vers le gouvernement, ils répondent : "Trouvons une solution". Et cette réaction vient de Macron lui-même* ». Devraient venir s'installer à Paris : Morgan Stanley (banque d'investissement américaine), Goldman Sachs, Bank of America Merrill Lynch, Wells Fargo, Citi et JP Morgan. HSBC serait aussi sur les rangs, mais rien de concret n'est apparu jusqu'à présent.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/brexit-selon-le-financial-times-la-place-de-paris-est-en-train-de-gagner-792305.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20181002](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/brexit-selon-le-financial-times-la-place-de-paris-est-en-train-de-gagner-792305.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20181002)

(Source : www.latribune.fr du 02/10/2018, Estelle Nguyen)

[Retour au sommaire](#)

● Les ventes de voitures en baisse après l'introduction des normes WLTP

Le 01/10/18, le CCFA (Comité des constructeurs français d'automobile) a annoncé qu'en septembre, les ventes de voitures avaient considérablement baissé par rapport à juillet et août. A nombre de jours ouvrés comparables (21 jours en septembre 2017, 20 jours cette année), la baisse des immatriculations est de 8,5 %. Si PSA a connu une légère

augmentation (+ 2,6 %), Renault a chuté (- 17,8 %). En cause, l'introduction de la nouvelle norme de test WLPT (procédure de test harmonisée mondiale pour véhicule léger) ; cette nouvelle norme est entrée en application au 01/09/18. Ce qui change : l'augmentation du cycle d'essai en laboratoire et un test supplémentaire sur la route. Pour rappel, les ventes au mois d'août avaient fait un bond grâce aux promotions offertes sur les voitures pré-WLTP (+ 31,2 % en Europe par rapport à août 2017).

<https://www.usinenouvelle.com/article/les-ventes-de-voitures-en-baisse-apres-l-introduction-des-normes-wltp.N748639>

(Source : www.usinenouvelle.com du 01/10/2018, Sybille Aoudjhane)

● Un tiers des pros et TPE sont insatisfaits de leur banque

D'après une étude réalisée par **Deloitte** et **In Extenso** et publiée le 26/09/18, les micro-entrepreneurs ne seraient pas satisfaits de leur conseiller bancaire. Près de 10 % d'entre eux considèrent que ce dernier ne connaît pas leur problématique. Idem pour la situation des TPE qui, même si elles estiment pouvoir se fier à leur banque, reste « *très en deçà des normes de qualité* ». **Deloitte et In Extenso** : « *[L'étude montre] un score de satisfaction globale très déficitaire : seulement 2 TPE sur 3 sont satisfaites de leur banque professionnelle* », soit 66,2 % des chefs d'entreprise interrogés. **Patrice de Villeroy**, associé conseil industrie financière chez Deloitte : « *Il faut noter que les clients qui ont répondu par 'Très satisfait' font appel à leur banque seulement entre deux et dix fois par an* ». Il ressort aussi de l'enquête que confiance et satisfaction « *sont intimement liées* ». La part des TPE ayant confiance en leur banque est, pour sa part, stable, à 81,3 %. On notera cependant que le niveau de confiance a évolué de façon négative pour 18 % des TPE et de façon positive pour 15,9 %. D'après l'enquête, cela veut dire que « *près de 15% des répondants ont confiance sans être pleinement satisfaits* ». Les raisons qui impactent le niveau de confiance : le changement d'interlocuteur trop fréquent (42,5 % des personnes interrogées), l'absence de conseil ou de suivi (40,2 %) ; 02)- les hausses tarifaires (38,1 %) ; 03)- Le manque d'accompagnement (28,9 %). **M. Villeroy** : « *Déterminants pour la satisfaction et la confiance, l'écoute, les bons conseils, la reconnaissance de la fidélité et la prise en considération des intérêts du client sont essentiels à questionner et critiques à gérer pour les banques. L'enjeu commercial est en effet majeur quand 44,4% des répondants considèrent que leur banque ne se préoccupe pas de leurs intérêts* ». Lors de changement de banque, les sondés invoquent à 66,9 % le manque de compétence ou de suivi, le refus de financement (35,1 %), des offres plus attractives dans une autre banque (16 %). Néanmoins, il n'y a que 7,9 % des micro-entrepreneurs qui déclarent avoir choisi une autre banque au cours des deux dernières années.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/un-tiers-des-pros-et-tpe-sont-insatisfaits-de-leur-banque-791823.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20181001](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/un-tiers-des-pros-et-tpe-sont-insatisfaits-de-leur-banque-791823.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20181001)

(Source : www.latribune.fr du 01/10/2018, Estelle Nguyen)

[Retour au sommaire](#)

● Réforme des retraites : un « âge-pivot » à l'étude pour retarder les départs

Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites, a indiqué que l'âge minimum de départ à la retraite restera bien à 62 ans. Il aurait toutefois avancé l'idée qu'un « âge-pivot » (63 ans) pourrait être instauré, afin de retarder les départs à la retraite. **Les Echos** : « *Le Conseil d'orientation des retraites estime que l'âge moyen de départ permettant de maintenir à flot le système, 62 ans aujourd'hui, sera supérieur à 63 ans dès 2025, et à 64 ans en 2035 (avec 1,5 % de croissance des revenus d'activité)* ». Actuellement, l'âge du taux plein dépend du nombre de trimestres cotisés. « *Quand on part avant, on subit une décote de 5 % par an (10 % des retraités au régime général). Et si on travaille au-delà, on gagne une surcote (13,7 % des effectifs). La décote ne s'annule qu'à 67 ans* ». Dans un système par points, cela ne fonctionne pas, étant donné qu'il n'y a plus de nombre de trimestres minimum de cotisations requis une fois atteint l'âge légal de 62 ans. **Le Medef** demande donc un « âge-pivot » à 64 ou 65 ans. en-deçà, les pensions seraient décotées, au-delà augmentées. **Le gouvernement**, d'après les Echos, serait plutôt en faveur d'un « âge-pivot » à 63 ans. **Les Echos** : « *Cependant, la question est loin d'être tranchée, souligne un proche du dossier. Le futur régime par points pourrait aussi bien se*

passer d'âge-pivot et instaurer comme en Suède un "coefficient de conversion" ». Ce coefficient de conversion permettrait, lors de la liquidation, de diviser le capital-points accumulé pour calculer ce qui serait équivalent à des annuités. **Les Echos** : « *En Suède, ce coefficient reflète l'espérance de vie de la génération à laquelle on appartient : quand elle s'allonge, il faut travailler plus longtemps pour conserver un bon niveau de pension* ».

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0302359505946-reforme-des-retraites-un-age-pivot-a-letude-pour-retarder-les-departs-2211713.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20181008-%5BProv%5D-1413980>

(Source : www.lesechos.fr du 08/10/2018, Solveig Godeluck)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Pénurie de médicaments : le Sénat favorable à la substitution par le pharmacien sans l'accord du médecin

Le 02/10/18, **Jean-Pierre Decool**, le rapporteur de la mission d'information du Sénat, a présenté son rapport sur la pénurie de médicaments et de vaccins. Il a déclaré : « *Je ne soupçonnais pas que ce phénomène soit aussi grave. La portée et l'impact des pénuries de médicaments sont largement sous estimés dans le débat public* ». L'enquête a eu lieu auprès de 70 acteurs du monde de la santé : industriels du médicament, représentants institutionnels, professionnels de la santé, patients, etc.). M. Decool a avancé 30 mesures. Parmi ces mesures, une a été considérée par Yves Daudigny, président de la commission des Affaires sociales, comme « *sensible lorsqu'il s'agit de compétences des médecins* ». Quelle est cette mesure ? « *La substitution thérapeutique par le pharmacien en cas de rupture d'approvisionnement avéré, sans l'accord systématique du médecin* ». Pour **M. Daudigny**, cette mesure ne sera pas une substitution générale, mais pourra être appliquée en cas d'urgence. Elle devrait être expérimentée durant trois ans et pourrait s'opérer dans le cadre d'un protocole défini par l'ANSM et les professionnels de santé. **M. Daudigny** : « *Il y aurait une liste de médicaments possibles et cela pourrait être un amendement du PLFSS* ». Le rapport a listé 530 médicaments essentiels, qui ont été signalés en 2017 en tension ou en rupture d'approvisionnement (+ 30 % par rapport à 2016, dix fois plus qu'en 2007). C'est un record ! Quels médicaments ? Principalement des anticancéreux, des anti-infectieux (antibiotiques et vaccins), des anesthésiants, des médicaments du système nerveux central (comme ceux contre la maladie de Parkinson, par exemple), des médicaments dérivés du sang. Sont touchées aussi bien les pharmacies hospitalières que les pharmacies de ville.

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/10/02/penurie-de-medicaments-le-senat-favorable-la-substitution-par-le-pharmacien-sans-laccord-du-medecin_861370

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 02/10/2018, Loan Tranthimy)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● Fraude fiscale : le procès d'UBS s'ouvre lundi à Paris

Le 08/10/18, va comparaître devant le tribunal correctionnel de Paris, la maison mère **UBS AG**. Motifs : Démarchage bancaire illégal et blanchiment aggravé de fraude fiscale. Sa filiale française comparaitra, elle, en même temps, pour complicité des mêmes délits. Fin des audiences le 15/11/18. Parmi les accusés, six hauts responsables en Suisse et en France d'UBS : Raoul Weil (ex-numéro trois d'UBS AG), Patrick de Fayet (ex-numéro deux d'UBS France) et, bien sûr, les deux sociétés en tant que telles. D'après le Code pénal, l'amende encourue peut atteindre « *jusqu'à la moitié de la valeur ou des fonds sur lesquels ont porté les opérations de blanchiment* ». De son côté, UBS a fait valoir qu'elle avait agi en conformité avec le droit suisse et qu'il ne lui était pas possible de savoir si ses clients étaient ou non en règle avec le fisc de leur pays. **UBS** : « *UBS aura enfin la possibilité de répondre aux allégations souvent infondées [et] entend défendre fermement sa position* ». **Challenges** : « *Pour les juges d'instruction, entre 2004 et 2012, UBS a mis en place "pour ses clients résidents fiscaux français une série de services, procédés ou dispositifs destinés à dissimuler, placer ou convertir sciemment des fonds non déclarés" via notamment "des sociétés off-shores, des trusts ou des fondations"* ». UBS est aussi accusée d'avoir eu une double comptabilité, ce qui aurait permis de comptabiliser des reconnaissances d'affaires dissimulées. Pour UBS, il s'agit simplement d'un simple outil

d'évaluation des performances des banquiers. UBS n'en a pas fini avec la justice française. La banque est mise en cause dans le scandale des « Panama Papers » et sa filiale française doit être jugée pour harcèlement contre deux anciens employés, les deux qui avaient dénoncé les pratiques l'ayant conduite devant la justice. Enfin, UBS devra faire face à la justice belge pour fraude fiscale grave et organisée.

[https://www.challenges.fr/finance-et-marche/banques/fraude-fiscale-le-proces-d-ubs-s-ouvre-lundi-a-paris_617877#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20181007](https://www.challenges.fr/finance-et-marche/banques/fraude-fiscale-le-proces-d-ubs-s-ouvre-lundi-a-paris_617877#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20181007)

(Source : www.challenges.fr du 07/10/2018, avec AFP)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Transdev : Veolia cédera ses 30 % à l'allemand Rethmann

Le 02/10/18, **Veolia** a indiqué avoir cédé ses 30 % restants dans l'opérateur français de transports publics Transdev à l'allemand **Rethmann**. Montant de la transaction : 340 millions d'euros. En tout, Rethmann verra sa participation monter à 34 %. Mais la Caisse des dépôts conservera, elle, 66 % du capital et plus de deux tiers des droits de vote. **Veolia** : « Cette opération marquera pour Veolia la fin de son processus de désengagement de l'activité transport ». **Thierry Mallet**, PDG de Transdev : « Nos actionnaires soutiennent notre vision d'une mobilité toujours plus humaine, inclusive, innovante et durable (...), c'est dorénavant avec le groupe Rethmann que nous allons continuer d'accélérer sur cette trajectoire ».

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/transdev-veolia-cedera-ses-30-a-l-allemand-rethmann-792389.html#xtor=EPR-2-\[industrie-services\]-20181002](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/transdev-veolia-cedera-ses-30-a-l-allemand-rethmann-792389.html#xtor=EPR-2-[industrie-services]-20181002)

(Source : www.latribune.fr du 02/10/2018)

● La vente de 2,35 % de Safran va rapporter 1,24 milliard d'euros à l'Etat

Le 01/10/18, le ministère de l'Economie et des Finances a annoncé que l'Etat avait cédé 2,35 % du capital de **Safran** (équipementier aéronautique). Une opération qui lui doit rapporter 1,24 milliard d'euros. Avec 10,81 % du capital (contre 13,16 % précédemment), l'Etat restera cependant le premier actionnaire de Safran ; il possèdera 17,67 % des droits de vote (contre 21,8 % précédemment). Il a été aussi précisé par l'APE que 0,26 % du capital de Safran allait être, dans le futur, proposé aux salariés et anciens salariés du groupe. **Le ministère de l'Economie et des Finances** : « Le produit de cession de ces titres servira à alimenter le fonds pour l'innovation et l'industrie dédié au financement des innovations de rupture. [...] Cette cession s'inscrit dans le cadre d'une politique de gestion active des participations de l'État, respectueuse des intérêts patrimoniaux et stratégiques de l'État ».

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/la-vente-de-2-35-de-safran-va-rapporter-1-24-milliard-d-euros-a-l-etat-792363.html#xtor=EPR-2-\[industrie-services\]-20181002](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/la-vente-de-2-35-de-safran-va-rapporter-1-24-milliard-d-euros-a-l-etat-792363.html#xtor=EPR-2-[industrie-services]-20181002)

(Source : www.latribune.fr du 02/10/2018, Michel Cabirol)

● Casino signe une promesse de vente des murs de 55 Monoprix

Le 01/10/18, le groupe **Casino** a signé une promesse de vente contraignante des murs de 55 magasins Monoprix. La raison : pressé par les marchés, Casino se doit de réduire sa dette. **Casino** : « Avec la cession déjà réalisée de 15% de la foncière Mercialis, les opérations réalisées au titre du plan de désendettement du groupe s'élèvent à 778 millions d'euros ». D'ici fin 2018, Casino veut réduire sa dette nette en France d'un milliard, à 2,7 milliards d'euros.

[https://www.challenges.fr/entreprise/grande-conso/casino-signe-une-promesse-de-vente-des-murs-de-55-monoprix_616400#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20181001](https://www.challenges.fr/entreprise/grande-conso/casino-signe-une-promesse-de-vente-des-murs-de-55-monoprix_616400#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20181001)

(Source : www.challenges.fr du 01/10/2018)

[Retour au sommaire](#)

● Le Maire : L'Etat gardera le dernier mot sur le contrôle d'ADP

Le 07/10/18, **M. Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, a déclaré sur Europe 1 que l'Etat gardera la main mise sur Aéroport de Paris (ADP) et ne permettra pas qu'une « puissance étrangère » prenne le contrôle de son capital. **M. Le Maire** : « On peut parfaitement avoir un fonds étranger qui monte au capital [d'ADP et] qui investit 2%, 3%, 5%, ça ne pose pas de difficultés. [Mais] si une puissance étrangère voulait prendre le

contrôle d'Aéroports de Paris, la réponse sera non, je le dis très clairement. [...] L'Etat aura la possibilité d'examiner la possibilité qui sera l'investisseur principal, et il dira "c'est oui" ou "c'est non" ». M. Le Maire s'est également exprimé sur l'emploi et le pouvoir d'achat, estimant que les « entreprises peuvent faire mieux », étant donné les réformes réalisées par le gouvernement en leur faveur. **M. Le Maire** : « Je pense qu'elles peuvent faire mieux. [Je les invite à saisir les opportunités] offertes par les réformes mises en place par la majorité du président Emmanuel Macron ». Pour lui, tous les instruments sont à leur disposition, avant d'évoquer les dispositions allégeant la fiscalité sur le capital et celle diminuant les prélèvements sur l'intéressement.

[https://www.challenges.fr/politique/le-maire-l-etat-aura-le-dernier-mot-sur-le-contrôle-d-adp_617829#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20181007](https://www.challenges.fr/politique/le-maire-l-etat-aura-le-dernier-mot-sur-le-contrôle-d-adp_617829#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20181007)

(Source : www.challenges.fr du 07/10/2018, avec AFP)

LA VIE DES REGIONS

● IDF : Pôle Emploi organise « les Rendez-vous de l'emploi »

A partir du 01/10/18, Pôle Emploi Île-de-France organise de nouveau des « Rendez-vous de l'emploi ». Ces rendez-vous dureront jusqu'au 12/10/18. Sont concernées 136 agences. Le but : faciliter la rencontre entre demandeurs d'emploi et employeurs. Comment ? Avec des « job dating » (rencontre travail). Où ? Les lieux les plus fréquentés d'Île-de-France, comme par exemple la galerie commerciale de Carrefour Montesson (78) ou, pour une opération spéciale jeunes, au Crous de Paris (75). Liste non exhaustive.

https://www.cnews.fr/france/2018-10-01/idf-pole-emploi-organise-les-rendez-vous-de-lemploi-795853?elst_newsletter=20181001-18_795853

(Source : www.cnews.fr du 01/10/2018)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Didier Malric
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr